

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du P.E.T.R. du Pays du Cambresis s'est réuni, à la base de loisirs du Val du Riot, à Caudry, sur convocation qui lui a été adressée le vingt-huit octobre deux-mille vingt, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : (45 : 42 titulaires – 3 suppléants)

45 membres sont présents avec voix délibérative (sur 84 délégués), le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Membres présents avec voix délibérative (45) :

Communauté d'agglomération de Cambrai (24 votants – 23 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1. Yvette BLANCHARD, | 10. Jean FICHAUX ; | 18. Pascal MOMPACH, |
| 2. Pascal BRUNIAUX, | 11. Jean-Pierre | 19. Francis NOBLECOURT, |
| 3. Guy COQUELLE, | GOLEBIEWSKI, | 20. Daniel POTEAU, |
| 4. Jacques DENOYELLE, | 12. Jean-Claude GUINET, | 21. Michel PRETTRE, |
| 5. Eddy DHERBECOURT, | 13. Bernard HUREZ, | 22. Gérard SETAN, |
| 6. Gilbert DRAIN, | 14. Fernande LAMOURET, | 23. Sylvain TRANOY |
| 7. Nathalie DROBINOHA, | 15. Marc LANGLAIS, | |
| 8. Pascal DUEZ, | 16. Philippe LOYEZ, | |
| 9. Christian DUMONT, | 17. Romain MANESSE, | |

Jean-Paul BASSELET(S) (procuration de Thierry BOUTEMAN (T))

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (18 votants – 17 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration):

- | | | |
|------------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1. Fabrice BACCOUT, | 8. Pierre-Henri DUDANT, | 14. Henri QUONIOU, |
| 2. Alexandre BASQUIN, | 9. Yannick HERBET, | 15. Laurence RIBES |
| 3. Etienne BASQUIN, | 10. Michel HENNEQUART, | 16. , Jeremy RICHARD, |
| 4. Didier CATTOEN, | 11. Didier KEHL, | 17. Liliane RICHOMME, |
| 5. Maurice DEFAUX, | 12. Jacques OLIVIER, | |
| 6. Marie-Josée DEPRez, | 13. Patrice QUEVREUX, | |
| 7. Bernadette DUBUIS, | | |

Marie-Christine WIELGOSZ (S) (procuration de Stéphane JUMEAUX (T))

Communauté de Communes du Pays Solesmois (3 votants – 2 titulaires – 1 suppléant) :

1. Jean-Marc BOUCLY,
2. Paul SAGNIEZ

Jacky CALZADA (procuration de Roland SALENGRO)

Membres excusés (T), ayant donné procuration (3) :

- Thierry BOUTEMAN (T) a donné procuration à Jean-Paul BASSELET (S)
- Stéphane JUMEAUX (T) a donné procuration à Marie- Christine WIELGOSZ (S)
- Roland SALENGRO (T) a donné procuration à Jacky CALZADA (S)

Membres excusés (T)

Gérard ALLART, Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, Olivier DELSAUX, Jean-Marie DEVILERS, Benoit DHORDAIN, Jean-Pierre DHORME, Marie-Thérèse DOIGNAUX, Dominique GAILLARD, Olivier GOBERT, Bruno IVANEC, Bruno LEFEBVRE, Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Karine MORELLE, Slimane RAHEM, Maryvone RINGEVAL, Laurence SAYDON, Nicolas SIEGLER,

Frédéric BRICOUT, Mathieu DAVOINE, Véronique GODELIEZ NICAISE, Daniel FORRIERES, Jean-Claude GERARD, Stéphane JUMEAUX, Jean-Felix MACAREZ, Bertrand LEFEBVRE, Julien LEONARD, Jerome MELI, Joseph MODARELLI, Gilles PELLETIER, Bernard PLET, Paul SOUPLY

Michel DHANEUS, Didier ESCARTIN, Georges FLAMENGT, Joselyne GILLERON, Sylviane MAROUZE

Membres présents sans voix délibérative (12) :

Christelle MARQUES, Bernard DEBUT, Jean-Jacky LAURENT, Martine LABALETTE, Alban DOBREMETS, Marie-Danièle CHEVALLIER, Jeannie HOSSELET, Claire BURLET

Aymeric DEMADE, Guy DRUENNE, Virginie MERESSE, Pascal PAQUET

Secrétaire de séance

Michel HENNEQUART

TRANSMIS
Le 4 DEC. 2020
à la Sous-Préfecture

OBJET : CHARTE COUP DE POUCE « CHAUFFAGE DES BATIMENTS TERTIAIRES »

Ce dispositif a pour objectif d'inciter financièrement les propriétaires ou gestionnaires de bâtiments tertiaires à remplacer leurs équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation au profit lorsqu'il est possible, d'un raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération ou, à défaut, en cas d'impossibilité technique ou économique du raccordement, de la mise en place d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ne consommant ni charbon ni fioul. Les acteurs éligibles au dispositif CEE peuvent proposer des offres Coup de pouce « Chauffage des bâtiments tertiaires » en adressant la « Charte » dûment remplie. Le Pays se propose de porter cette charte afin de proposer ce dispositif au territoire.

Il vous est proposé de porter cette charte Coup de Pouce « chauffage des bâtiments tertiaires » afin de proposer ce dispositif au territoire.

ADOpte A L'UNANIMITE

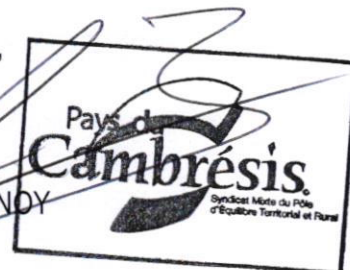
Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Publié le - 4 DEC. 2020
Certifié exécutoire le - 4 DEC. 2020

Le Président,

Sylvain TRANOY



Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le